

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Ref. GS/FV/MRS 17.138



AIACCIU, le 14 octobre 2017

Madame la Présidente,

Je réponds par la présente à votre courrier en date du 21 septembre 2017, et aux interrogations qu'il développe, étant précisé que Fabienne Giovannini, conseillère exécutive et présidente de l'AAUE vous a également écrit, concernant plus précisément la question de la gestion des ESA, par lettre en date du 2 octobre 2017

Je rappelle d'abord le cadre politique général dans lequel s'inscrit l'action du Conseil exécutif et de l'ensemble de la majorité territoriale : les valeurs de la démocratie, et le fil historique de la lutte du peuple corse pour la reconnaissance de ses droits, parmi lesquels la préservation du lien indéfectible entre ce peuple et sa terre.

S'agissant de la position de la Collectivité territoriale de Corse sur les PLU, je vous confirme les éléments que je vous ai communiqués oralement, notamment lors de notre dernière réunion.

En tant que personne publique associée, la Collectivité territoriale de Corse est amenée à formuler des avis au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes, au titre de la mise en œuvre du PADDUC, et en fondant ces avis sur le travail et l'analyse réalisés en amont par l'Agence de l'aménagement, de l'urbanisme, et de l'énergie (AAUE).

La Collectivité met en œuvre systématiquement la compétence qui lui est conférée par les textes en matière, et en mettant un soin particulier à le faire avec une diligence particulière eu égard à la matière dont s'agit.

Le travail pédagogique de dialogue et d'argumentation mené auprès des municipalités par l'AAUE est certes pris en considération de façon différente selon les situations et les interlocuteurs.

Mais il a d'ores et déjà permis des progrès notables dans la qualité des PLU soumis à enquête publique, et la tendance constatée est à une intégration meilleure et plus fréquente des préconisations de l'AAUE visant à faire respecter l'exigence de compatibilité avec le PADDUC.

Madame Michèle SALOTTI
Présidente
Association U Levante
E Muchjelline
RN 193
20250 CORTI

S'agissant ensuite de possibles actions en justice, en cas de PLU non conformes au PADDUC, je vous confirme notre volonté de mettre en œuvre une attitude équilibrée, fondée sur l'analyse du cas par cas, qui nous paraît être la plus efficace pour atteindre les objectifs qui sont les nôtres : ceux d'un strict respect des exigences du PADDUC, à travers une adhésion volontaire des maires qui se construit sur la durée, plutôt que par le recours systématique au contentieux qui risque de générer des crispations et des réflexes de rejet pouvant faire tâche d'huile et aboutir, *in fine*, à des effets opposés à ceux recherchés.

Pour autant, la Collectivité n'entend nullement renoncer à son droit d'agir, et le fera lorsque les circonstances le commandent.

De même, la loi autorise désormais les collectivités à agir en justice en cas d'atteintes à l'environnement.

Je vous confirme que, là encore sous la réserve de l'intérêt à agir et du bien-fondé des actions envisagées, la Collectivité est parfaitement disposée à faire usage de son droit d'ester en justice, chaque fois qu'elle le considérera opportun.

Ces considérations valent pour les PLU, mais aussi pour les permis de construire, et ce quand bien même convient-il de rappeler que le contrôle de légalité relève normalement à titre principal de la compétence de l'Etat.

Enfin, la Collectivité territoriale de Corse, et ses agences et offices - l'Agence de l'urbanisme et l'Office foncier notamment - entendent assumer pleinement les compétences et les prérogatives qui leur sont reconnues dans le cadre du pilotage ab alto de la politique foncière de l'île, ceci dans le strict respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, et notamment des communes.

Cela vaut naturellement pour la préservation des espaces agricoles et des espaces remarquables, autant que pour le contrôle des flux touristiques.

Vous savez que de nombreuses actions ont, à ce titre, été d'ores et déjà engagées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée, *et de moi*

Salutations amicales.
Amicalement.

Gilles SIMEONI
Presidente di u Cunsigliu
esecutivu di Corsica

